

## EcoWatt, un système d'alerte pour réduire les consommations énergétiques

2008 - Bretagne

-

### Thématiques

EDUCATION, SENSIBILISATION, ECORESPONSABILITE

Information et sensibilisation

ENERGIE

Sensibilisation

GESTION DES RISQUES - SECURITE

Sites industriels - Systèmes d'alerte

Résumé : La Démarche EcoWatt est un dispositif d'alerte lancé en Bretagne en 2008 pour réduire les consommations énergétiques et permettre de sécuriser l'approvisionnement électrique de la région.



La Démarche EcoWatt est un dispositif d'alerte lancé en Bretagne en novembre 2008 pour réduire les consommations énergétiques et permettre de sécuriser l'approvisionnement électrique de la région.

L'initiative repose sur le lancement d'une campagne de communication au travers d'un site internet dédié sur lequel les internautes s'inscrivent. L'objectif est de les inciter à modérer leur consommation d'énergie, notamment aux périodes de pointe entre 17h et 20 h, surtout lorsqu'il fait très froid.

Dans ce cadre, des alertes sont envoyées aux internautes inscrits pour prévenir des risques de pics de consommations énergétiques et les inviter à faire attention en adoptant une série de gestes

proposés sur le site internet. Ces alertes sont envoyées par mail et SMS ou peuvent être suivies grâce aux flux RSS.

9000 internautes se sont inscrits à la 1ère édition, aboutissant à une économie d'énergie correspondant à la consommation d'une ville de 4000 habitants (sur tout l'hiver, 5 alertes orange et 4 alertes rouge ont été envoyées). Fort de bon démarrage, l'opération est reconduite en 2009.

La Démarche EcoWatt est soutenue par RTE (gestionnaire du réseau de transport d'électricité), la Préfecture de la région Bretagne, le Conseil régional de Bretagne, ERDF (Electricité Réseau de Distribution France) et l'ADEME.

### **Liens**

<http://www.ouest-ecowatt.com/>

Fiche publiée le 15-10-2009

Adresse internet de la fiche : [http://www.urbiz.fr/fiche\\_BP36](http://www.urbiz.fr/fiche_BP36)

© URBIZ 2008-2009, Tous droits réservés - voir les conditions d'utilisation sur:  
<http://www.urbiz.fr/a-propos>